

## PRÉAMBULE

La société **ITV STUDIOS FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 868.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 519 024 442, dont le siège social est situé au 8 rue Heyrault – 92100 Boulogne-Billancourt (ci-après dénommée la « **Société** ») recherche de nouveaux talents de l'humour avec pour finalité de les révéler au grand public et de désigner le meilleur d'entre les participants à travers un concours que la Société envisage d'organiser et de produire, provisoirement ou définitivement intitulé « **COMEDY CLASS** » (ci-après dénommé le « **Concours** »), qui fera l'objet, en cas d'aboutissement du projet, d'une captation audiovisuelle donnant lieu à un programme audiovisuel (en ce compris toute série d'épisodes, déclinaisons et/ou contenus dédiés et/ou dérivés en lien avec le programme) (ci-après dénommé le « **Programme** ») destiné notamment à être diffusé sur tout service de médias audiovisuels à la demande édité par Amazon (ci-après dénommé « **l'Éditeur** »), tel que *Prime Video*, et de façon plus générale sur tout service de communication au public par voie électronique, en France et à l'étranger.

À cette occasion, la Société organise un casting (ci-après dénommé « **l'Appel à Candidatures** ») à destination des personnes physiques désireuses de participer au Concours.

Le présent règlement (ci-après dénommé le « **Règlement** ») a vocation à régir l'Appel à Candidatures du Concours dans l'hypothèse où il serait effectivement organisé.

La participation à l'Appel à Candidatures emporte l'acceptation sans réserve des termes du présent Règlement et leur respect par les personnes répondant à l'Appel à Candidatures.

## ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION À L'APPEL À CANDIDATURES

L'Appel à Candidatures au Concours est ouvert exclusivement aux **personnes physiques** qui remplissent l'ensemble des conditions suivantes :

- être âgé(e) d'au moins 18 ans à la date de participation à l'Appel à Candidatures ;
- être citoyen(ne) de l'espace économique européen ou suisse et/ou titulaire d'un titre de séjour et/ou disposer du droit de résider et/ou séjourner légalement en France de façon régulière au jour de la participation à l'Appel à Candidatures et, le cas échéant, pour toute la durée du Concours ;
- disposer, en cas de sélection pour participer au Concours, du droit de conclure en France un contrat de travail valable conformément à la législation applicable ;
- ne pas être membre du personnel ou membre de la famille (entendue comme un même foyer fiscal) d'un associé, dirigeant ou salarié de la Société et/ou de l'Éditeur et/ou d'un partenaire du Programme, ce à compter du lancement de l'Appel à Candidatures et jusqu'à la fin du Concours ;
- de façon générale, ne pas collaborer à l'organisation de l'Appel à Candidatures et/ou du Concours ni à la production du Programme ;
- ne pas être lié(e) par un contrat et/ou une obligation orale ou écrite et/ou une disposition (règlementaire, statutaire, etc.) liée à ses fonctions ou à son activité professionnelle, dont il résulterait l'impossibilité **(i)** de participer à l'Appel à Candidatures et/ou, en cas de sélection, au Concours et au Programme, et/ou **(ii)** d'autoriser la Société, l'Éditeur et leurs cessionnaires à exploiter les attributs de sa personnalité (notamment l'image, le nom, le prénom, etc.) et/ou tous les droits de propriété intellectuelle éventuels portant sur les sketches, textes et autres œuvres préexistantes ou créées dans le cadre du Concours, nécessaires à l'exploitation du Programme ;
- être libre et disponible afin de participer aux différentes étapes de l'Appel à Candidatures et/ou, le cas échéant, du Concours ;
- être titulaire d'un casier judiciaire vierge et n'avoir jamais fait l'objet et/ou ne pas faire l'objet d'une mise en examen et/ou d'une condamnation judiciaire, compte-tenu du respect par la Société des lois, règlements applicables et de ses engagements vis-à-vis de l'Éditeur ;
- comprendre et parler couramment le français.

Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures autorisent toutes vérifications concernant, notamment, leur identité, leur domicile, leur présence en ligne (notamment pages personnelles sur les réseaux sociaux), outre celles relatives aux conditions fixées ci-dessus. Si l'une des informations communiquées par les personnes répondant à l'Appel à Candidatures venait à être modifiée, l'intéressé(e) s'engage à en faire part, sans délai, à la Société et également à avertir la Société si un événement ayant un lien avec l'une des informations communiquées survenait ou devait survenir ainsi que tout événement passé ou futur qui pourrait, le cas échéant, affecter de manière directe ou indirecte sa participation à l'Appel à Candidatures. Toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner un préjudice pour la Société et pourra entraîner l'élimination et/ou la suspension de la participation de l'intéressé(e) à l'Appel à Candidatures. En cas de manquement au présent Règlement et/ou de fausse déclaration, la Société prendra toute décision qu'elle estimerait adaptée, notamment, mais sans s'y limiter en rappelant à la personne concernée les règles de sélection et lui demandant de s'y conformer dans les plus brefs délais et/ou en rejetant sa candidature.

Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures garantissent qu'elles sont majeures et qu'elles ne font pas l'objet d'une mesure de protection juridique.

Il est rappelé à toutes fins utiles que les personnes sélectionnées pour participer effectivement au Concours devront satisfaire et accepter les conditions et les modalités de participation au Concours qui leurs seront présentées par la Société et accepter et signer tous les documents nécessaires pour permettre une participation effective au Concours. Il est précisé que les conditions de participation à l'Appel à Candidatures ne présagent pas des conditions de participation au Concours, lesquelles pourront être différentes.

## ARTICLE 2 : DÉROULEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES

**2.1** Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures devront renseigner le formulaire mis en ligne à cet effet sur le site <https://itvstudiosfrance.fr/castings/> (ci-après le « Site ») et, le cas échéant, joindre tout élément nécessaire à leur candidature dans les délais qui seront communiqués par la Société, à savoir notamment un lien vers une vidéo au format MPEG, AVI, MOV ou MP4 consistant en un sketch sur la thématique de leur choix.

Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures à partir d'un autre moyen que le Site, le cas échéant, devront suivre les indications données par la Société et renseigner/fournir tout élément demandé par la Société nécessaire à leur candidature.

**2.2** À partir de l'ensemble des éléments ainsi fournis, la Société sélectionnera de manière souveraine, tout au long des étapes de pré-sélections, les profils qu'elle jugera les plus adaptés au regard de l'objet et des critères du Concours.

Il est ainsi précisé que des étapes intermédiaires de pré-sélection pourront être organisées par la Société, ce à sa seule discrétion, jusqu'à la sélection définitive des personnes participant au Concours.

Ainsi, il est rappelé que la participation à l'Appel à Candidatures n'est qu'une étape de la pré-sélection. Seules les personnes définitivement sélectionnées pourront participer au Concours.

Les choix opérés par la Société tout au long des éventuelles étapes de pré-sélections reposent notamment sur des critères artistiques, lesquels impliquent une appréciation par nature subjective. Ces choix ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation ni demande d'explications, de la part de quiconque.

**2.3** Les personnes ainsi sélectionnées pour participer au Concours seront averties par la Société et seront invitées à confirmer leur souhait de participer au Concours dans le délai qui leur sera communiqué.

En cas d'impossibilité pour l'une quelconque des personnes ainsi présélectionnées de participer à la suite des étapes de pré-sélections et/ou au Concours lui-même, elle ne pourra aucunement demander à la Société à être remplacée par un tiers, toute participation étant strictement personnelle.

Il est précisé que la candidature de personnes souhaitant se présenter en groupe sera considérée comme une seule et même candidature. En conséquence, chaque membre du groupe doit respecter les conditions de participation à l'Appel à Candidatures prévues à l'article 1 des présentes. En cas de sélection pour le Concours et le Programme, les membres du groupe seront considérés comme un seul et même participant.

**2.4** Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures sont libres de se rétracter de leur candidature à tout moment.

**2.5** Il est précisé à toutes fins utiles que la Société, parallèlement au présent Appel à Candidatures, pourra sélectionner les participants au Concours par tout autre moyen, de façon directe et indirecte, ce à sa seule discrétion.

## ARTICLE 3 : TRAITEMENT DE DONNÉES PERSONNELLES

Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures sont informées qu'en vue de la prise en compte de leur participation à l'Appel à Candidatures, des informations les concernant, nommées « **Données Personnelles** », sont collectées, stockées et traitées par la Société ainsi ses partenaires et/ou prestataires, conformément à la politique de confidentialité de la Société (ci-après la « **Politique de confidentialité** ») accessible à l'adresse :

<https://itvstudiosfrance.fr/wp-content/uploads/2019/11/15-POLITIQUE-CONFIDENTIALITE-V.Clean-011019.pdf>

Il est précisé que cette Politique de confidentialité présente (i) la façon dont la Société traite les Données Personnelles et (ii) l'ensemble des droits dont chaque personne dispose à l'égard de ses Données Personnelles.

Chaque personne répondant à l'Appel à Candidatures est informée que ses Données Personnelles sont collectées, stockées et traitées en France et font l'objet de transferts à des partenaires, prestataires et/ou entités du groupe auquel la Société appartient, y compris situés hors de France, et ce, dans les conditions prévues par la Politique de confidentialité laquelle se conforme aux exigences légales en vigueur en la matière.

Il est en outre rappelé qu'en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit « RGPD ») ainsi que de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque personne dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement et à la portabilité de ses Données Personnelles, des droits de s'opposer ou de solliciter la limitation de leur traitement ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses Données Personnelles en cas de décès.

Ces droits peuvent être exercés :

- par courrier à : ITV Studios France – Direction juridique – 8 rue Heyrault – 92100 Boulogne-Billancourt
- par courriel à : [mesdonnees@itv.com](mailto:mesdonnees@itv.com)

Chaque personne répondant à l'Appel à Candidatures est également informée qu'elle dispose du droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle compétente, la CNIL.

#### **ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

La Société ne souscrit à l'égard des personnes répondant à l'Appel à Candidatures aucune obligation de sélectionner ces dernières pour le Concours, ni d'organiser, produire, réaliser et/ou diffuser le Concours et/ou le Programme, en tout ou partie, la Société et/ou l'Éditeur ne pouvant être inquiétés à cet égard.

La Société ne saurait être responsable en cas de survenance de :

- tout évènement présentant les caractéristiques de la force majeure ;
- tout fait d'un tiers et/ou faute d'une personne répondant à l'Appel à Candidatures causant un préjudice à un tiers ou à lui-même ;
- tout fait d'une personne répondant à l'Appel à Candidatures s'inscrivant en contradiction avec les règles issues des présentes et de ses avenants éventuels et/ou perturbant le bon déroulement et/ou l'intégrité de l'Appel à Candidatures ;
- toute défaillance technique, logistique et/ou matérielle ;
- tout dommage causé aux équipements informatiques des personnes répondant à l'Appel à Candidatures.

Chaque personne répondant à l'Appel à Candidatures devra s'assurer, avant sa participation à l'Appel à Candidatures, que cette participation ne contrevient pas et ne porte pas préjudice aux droits de tiers. Chacun assumera, à cet égard, toutes les conséquences de ses choix et décisions.

La Société tient néanmoins à informer les personnes répondant à l'Appel à Candidatures, qui le reconnaissent et l'acceptent :

- qu'elles pourront être exposées à de fortes émotions, compte tenu de la nature et des étapes de l'Appel à Candidatures et, le cas échéant, du Concours ; à ce titre, la Société invite les personnes présentant une hypersensibilité au stress ou d'autres problèmes de santé que la participation à l'Appel à Candidatures et/ou au Concours pourrai(en)t aggraver ou accentuer à y renoncer ;
- du caractère imprévisible de certains évènements liés notamment à la nature même du Concours ;
- que leur participation, le cas échéant, au Concours et, par conséquent, leur éventuelle exposition médiatique pourrait avoir des effets directs ou indirects, notamment sur les plans personnel, professionnel et/ou psychologique, et pourrait entraîner, notamment de la part de (télé)spectateurs et/ou de médias et/ou d'internautes, des commentaires de toute nature, critiques, etc.

La Société ne garantit pas que l'Appel à Candidatures fonctionne sans interruption, défaillance, dysfonctionnement, ni en l'absence d'erreurs informatiques ou autres, ni que les défauts constatés seront corrigés, ce que les personnes répondant à l'Appel à Candidatures reconnaissent expressément. Pour plus d'informations, les participants à l'Appel à Candidatures sont invités à prendre connaissance des conditions générales d'utilisation du site de la Société, accessibles à l'adresse suivante : <https://itvstudiosfrance.fr/cgu-et-mentions-legales/>.

En cas de contradiction entre les dispositions du présent Règlement et tout message et/ou toute information quelconque relative à l'Appel à Candidatures, les dispositions des présentes prévaudront.

#### **ARTICLE 5 : STIPULATIONS GÉNÉRALES**

**5.1** Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures reconnaissent y participer volontairement et délibérément, pour des raisons qui leurs sont propres.

**5.2** Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures ayant fraudé ou tenté de le faire perdront immédiatement et sans recours possible tout droit de participer à l'Appel à Candidatures et/ou au Concours.

La Société ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des personnes répondant à l'Appel à Candidatures du fait des fraudes éventuellement commises par d'autres personnes.

**5.3** La participation à l'Appel à Candidatures est gratuite.

Néanmoins, les personnes répondant à l'Appel à Candidatures prendront exclusivement à leur charge les frais générés par leur participation.

La participation à l'Appel à Candidatures est strictement volontaire et ne saurait entraîner aucune forme quelconque de rémunération et/ou d'indemnisation.

**5.4** D'une manière générale, les personnes répondant à l'Appel à Candidatures s'engagent à ne pas tenir des propos et/ou avoir un comportement contraire à l'honneur, à la morale et aux bonnes mœurs et à respecter toute législation applicable et tout principe d'ordre public.

#### **ARTICLE 6 : AUTORISATION D'EXPLOITATION**

**6.1** Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures reconnaissent et acceptent qu'elles sont seules et uniques responsables des photos, vidéos, informations biographiques et/ou tous autres contenus (ci-après ensemble les « **Éléments** ») qu'elles communiquent volontairement à l'occasion de leur participation à l'Appel à Candidatures.

**6.2** Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures déclarent et garantissent, sans réserve, qu'elles disposent de tous les droits, licences, consentements et autorisations de la part de tous tiers permettant l'exploitation paisible par la Société, l'Éditeur et leurs cessionnaires des Éléments dans les conditions envisagées aux présentes. Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures s'engagent à ne pas soumettre à la Société des Éléments sur lesquels des tiers pourraient détenir des droits, en ce compris droit de propriété intellectuelle, droit au respect de la vie privée et droit à l'image ; ou à avoir obtenu l'ensemble des autorisations et accords nécessaires préalablement à ladite soumission.

En conséquence, les personnes répondant à l'Appel à Candidatures s'engagent à ne pas adresser à la Société des Éléments qui porteraient atteinte aux droits de tiers. Dans un tel cas et si la Société en a connaissance, cette dernière aurait alors la possibilité de disqualifier la personne de l'Appel à Candidatures.

Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures ne devront pas faire parvenir à la Société des Éléments de nature publicitaire ou promotionnelle, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, violents, racistes, révisionnistes, faisant l'apologie de crimes, injurieux ou grossiers, contraires aux droits d'auteur ou droits voisins, au droit des marques, au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée ou qui enfreindraient toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur. Dans un tel cas et si la Société en a connaissance, cette dernière aurait alors la possibilité de disqualifier la personne de l'Appel à Candidatures.

**6.3** Pour les besoins du traitement des candidatures et de la préparation du Concours et du Programme, les personnes répondant à l'Appel à Candidatures autorisent la Société à enregistrer, fixer, reproduire et représenter les Éléments, notamment tout enregistrement sonore et/ou visuel les représentant ainsi que les attributs de leur personnalité, en ce inclus les enregistrements qui pourraient être réalisés ultérieurement par la Société dans le cadre des étapes de (pré-)sélection.

La présente autorisation couvre toutes les exploitations des Éléments réalisées à ce titre par la Société en interne et/ou auprès de tout tiers intervenant dans l'organisation de l'Appel à Candidatures ou la préparation du Programme (notamment l'Éditeur), en intégralité ou en partie, sur tous supports, par tous moyens et en tous formats.

Il est précisé que cette autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier, pour toute la durée de préparation du Programme et en tout état de cause pour une durée de 10 (dix) années à compter de la date de participation à l'Appel à Candidatures. En cas de sélection définitive pour participer au Concours et au Programme, la Société, l'Éditeur et leurs cessionnaires sont autorisés à intégrer les Éléments dans le Programme. Dans une telle hypothèse, les modes et la durée d'exploitation des Éléments seraient identiques à ceux des enregistrements réalisés pendant le tournage tels que précisés, le cas échéant, dans un accord séparé (à savoir notamment pour toute la durée d'exploitation attachée au Programme).

**6.4** Le Concours faisant l'objet d'un programme audiovisuel, il est rappelé que la participation au Concours implique l'enregistrement et la diffusion de l'image, d'autres attributs de la personnalité, des sketches ainsi que d'éléments relatifs à la vie privée des participants dans le cadre du Programme, ce dans tout l'univers et pendant toute la durée d'exploitation du Programme, impliquant l'autorisation et/ou la cession par les participants des droits nécessaires à la Société et à l'Éditeur.

## **ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITÉ**

Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures s'engagent à conserver une confidentialité absolue quant à leur participation à l'Appel à Candidatures et au processus de (pré-)sélection des participants à l'Appel à Candidatures et, le cas échéant, au Concours, notamment quant à la nature et au contenu de tous documents (en ce compris le présent Règlement) qui leur auraient et/ou sauront éventuellement été transmis d'une manière directe ou indirecte et plus généralement concernant toutes informations relatives à l'Appel à Candidatures et/ou au Concours auxquelles elles pourraient avoir accès ou qui leur seraient communiquées ou portées à leur connaissance sous quelque forme que ce soit, par écrit ou par oral.

Les personnes répondant à l'Appel à Candidatures reconnaissent avoir conscience que, eu égard au concept du Concours, tout manquement à l'obligation de confidentialité susvisée peut porter préjudice à la Société et être de ce fait susceptible d'engager leur responsabilité ainsi que de conduire à leur exclusion de l'Appel à Candidatures et/ou du Concours.

## **ARTICLE 8 : MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT**

La Société se réserve la possibilité d'apporter des aménagements à l'organisation de l'Appel à Candidatures et de modifier le présent Règlement en cas de besoin, ainsi que de prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles dans l'application et l'interprétation du Règlement sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

La Société se réserve la faculté, à tout moment, de plein droit sans préavis et sans avoir à en justifier, d'interrompre l'Appel à Candidatures, de le proroger, de l'écourter, de le modifier, de modifier à tout moment les moyens permettant de postuler à l'Appel à Candidatures, de l'annuler. En ce cas, la responsabilité de la Société ne pourra être engagée d'aucune manière et les personnes répondant à l'Appel à Candidatures ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

Toute modification substantielle du présent Règlement fera l'objet d'un dépôt d'avenant auprès de la SCP SIMONIN, LE MAREC et GUERRIER,

Commissaires de Justice Associés, 54 rue Taitbout – 75009 Paris.

En cas de situation non envisagée dans le cadre des présentes, la Société décidera seule de la décision à prendre.

**ARTICLE 9 : LOI APPLICABLE**

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent Règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal français territorialement compétent, le Règlement étant soumis à la loi française.

**ARTICLE 10 : DÉPÔT DU RÈGLEMENT**

Le présent Règlement est déposé auprès de la SCP SIMONIN, LE MAREC et GUERRIER, Commissaires de justice associés, 54 rue Taitbout – 75009 Paris.